

et de la recherche de militaires disparus; il entretint une correspondance régulière avec les commandants de camps et de forteresses et disposait en outre de délégués pouvant se rendre sur place.

Le professeur Botzenhart relate également les efforts entrepris par le CICR pour organiser le rapatriement en France, via la Suisse, des prisonniers de guerre grièvement blessés. Le rapatriement des prisonniers commença, dès les accords de paix préliminaires, en vertu d'une Convention spéciale du 11 mars 1871 et, à la mi-juillet 1871, presque tous les prisonniers avaient regagné la France.

Françoise Perret
Chargée de recherche
CICR

Victor Monnier, *William E. Rappard. Défenseur des libertés, serviteur de son pays et de la Communauté internationale*, Editions Slatkine, Genève, Helbing et Lichtenhahn, Bâle, et Champion, Paris, 1995, 900 pages

Cet ouvrage, rédigé sous la direction scientifique du professeur Giovanni Busino et préfacé par le professeur Olivier Reverdin, constitue une biographie très approfondie et vivante de William E. Rappard. Partant de l'enfance de William E. Rappard à New York dans sa famille d'origine suisse, puis de ses études à Genève, Berlin, Munich, Harvard, Paris et Vienne, Victor Monnier en arrive à sa nomination à la chaire d'histoire économique de l'université de Genève à la veille de la première guerre mondiale, en septembre 1913.

L'auteur relate ensuite comment William E. Rappard fit partie d'une mission composée de cinq délégués envoyés aux Etats-Unis par le gouvernement suisse d'août à novembre 1917 afin de présenter la Suisse aux Américains et de leur expliquer la situation très difficile — notamment sur le plan économique — dans laquelle la guerre l'avait placée. Lors de ce voyage, Rappard fut reçu en tête-à-tête par le président Wilson qui lui fit part de son projet de favoriser la constitution d'une Société des Nations qui aboutirait à l'établissement d'un nouvel ordre international. Suite à

cette mission, les Etats-Unis et la Suisse conclurent le 5 décembre 1917 un accord qui devait assurer le ravitaillement de la Suisse.

En octobre 1918, Rappard retourna aux Etats-Unis pour se renseigner sur l'attitude du président Wilson à l'égard de la Suisse et des Neutres au sujet de leur rôle dans la future Société des Nations. Rappard rencontra le président Wilson pour la seconde fois. Le président n'était pas favorable à l'entrée des pays neutres dans la future Société des Nations mais Rappard tenta de le persuader d'y associer tous les Neutres ainsi que l'Allemagne lorsqu'elle aurait adopté un système démocratique. Rentré en Suisse à fin décembre, William Rappard participa aux travaux entrepris par la Confédération en vue de son entrée dans la Société des Nations. Dans le cadre de ces travaux, il fit plus ample connaissance avec le juriconsulte du département politique suisse (Ministère des affaires étrangères), Max Huber — qui allait devenir président du Comité international de la Croix-Rouge en 1928. Désormais les deux hommes se vouèrent une grande admiration réciproque.

En janvier 1919, le gouvernement suisse envoya Rappard à Paris où siégeait la Conférence de la Paix afin de «prendre langue» avec les délégués alliés et notamment les représentants des Etats-Unis au sujet de la collaboration de la Suisse à la formation de la Société des Nations.

Rappard rencontra à Paris le président Wilson qui se déclara alors favorable à la désignation de Genève comme siège de la Société des Nations.

Dans les mois qui suivirent, Rappard continua ses démarches afin d'obtenir que la Suisse puisse entrer à la Société des Nations tout en gardant sa neutralité; il participa également aux travaux de la commission chargée de la législation internationale du travail. Le 28 juin 1919, les Alliés et les plénipotentiaires allemands signèrent le Traité de paix de Versailles dont l'article 435 disposait que les signataires du Traité «reconnaissent les garanties stipulées par les Traités de 1815 en faveur de la Suisse», c'est-à-dire, sans la nommer, sa neutralité.

Cet article 435, dont l'adoption avait été négociée par le conseiller fédéral Gustave Ador — qui fut également président du Comité international de la Croix-Rouge de 1910 à 1928 — et par Max Huber allait permettre à la Suisse d'entrer à la Société des Nations tout en gardant son statut de neutralité.

Le chapitre suivant est consacré à l'œuvre de William E. Rappard au service de la communauté internationale. Victor Monnier y décrit comment Rappard entra en contact avec la Croix-Rouge en venant travailler,

de juillet à octobre 1915, à l'Agence internationale de secours et de renseignements en faveur des prisonniers de guerre, instituée en août 1914 par le Comité international de la Croix-Rouge. Deux ans plus tard, en juillet 1917, Rappard devint membre du Comité international de la Croix-Rouge.

Lors de ses missions aux Etats-Unis en 1917 et 1918, Rappard noua des contacts avec des représentants de la Croix-Rouge américaine, en particulier avec le président de son «*Conseil de guerre*», H. P. Davison. Il fut enthousiasmé par son projet de créer une fédération des Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Au début de février 1919, Davison convoqua, à Cannes, une réunion des cinq Sociétés de la Croix-Rouge des pays alliés, soit celles des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie et du Japon. Elles élaborèrent un programme d'action commun pour le temps de paix et se rendirent à Genève pour discuter de leur projet avec le Comité international de la Croix-Rouge. Le 21 février 1919, Davison présenta, à Paris, aux représentants des gouvernements et de la presse internationale, le projet de création d'une Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Le 5 mai 1919, la Ligue fut constituée par les cinq Sociétés nationales des pays alliés. Davison fut élu à la tête de la Ligue dont Rappard devint le secrétaire général.

En 1920, Rappard fut nommé directeur de la Section des Mandats à la Société des Nations, poste qu'il garda jusqu'en 1924. En même temps, il quitta son poste à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge mais resta membre du Comité international de la Croix-Rouge dont il démissionna finalement le 17 mars 1921. Les motifs de cette démission étaient dus notamment à certaines divergences de vues entre Rappard et ses collègues du Comité au sujet de la répartition des compétences entre la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et le Comité international de la Croix-Rouge.

La Section des Mandats assumait le secrétariat de la Commission des Mandats de la Société des Nations qui avait pour tâche de contrôler la tutelle exercée par les Etats vainqueurs — Etats mandataires — sur les anciennes colonies allemandes et sur les territoires qui avaient été détachés de l'empire ottoman soit: la Syrie et le Liban, administrés par la France; la Palestine, la Transjordanie et l'Iraq, administrés par la Grande-Bretagne. Ainsi, la Section des Mandats devait notamment analyser les rapports adressés régulièrement par les Etats mandataires.

Nommé recteur de l'université de Genève, William Rappard était persuadé que la présence d'organisations internationales à Genève devait y favoriser l'étude des questions internationales. Cette idée était partagée par plusieurs professeurs et hommes politiques genevois et finalement elle

fut concrétisée par la création de l'Institut universitaire de hautes études internationales dont Rappard fut nommé directeur en octobre 1928. Cependant Rappard continuait de s'intéresser aux travaux de la Société des Nations et, dès 1928, le Conseil fédéral lui demanda de faire partie de la délégation suisse auprès d'elle. Désormais il participa aux travaux de la délégation tout en poursuivant ses activités au sein de la Commission des Mandats.

Dans les années 30, Rappard dénonçait avec une égale énergie les régimes de l'URSS, de l'Italie et de l'Allemagne.

Durant toute la guerre Rappard poursuivit ses activités à l'université de Genève et à l'Institut universitaire de hautes études internationales. Il collabora également activement aux actions entreprises par le «*Comité international pour le placement des intellectuels réfugiés*» fondé à Genève en 1933. Il a également entrepris quelques missions pour le gouvernement suisse. Après la fin de la guerre, Rappard a négocié le retour à Genève du Bureau international du Travail. Par ailleurs, le gouvernement suisse le chargea d'une nouvelle mission auprès du gouvernement américain; il s'agissait avant tout de rétablir un climat de confiance entre les deux pays. Au cours des années suivantes, il représenta la Suisse à plusieurs conférences internationales relatives à la situation économique de l'Europe ainsi qu'aux sessions de la Conférence internationale du Travail, réunies à San Francisco en juin 1948 et à Genève en 1949 et 1950.

Durant les dernières années de sa vie, Rappard poursuivit sa carrière universitaire et publia des études sur la situation économique et politique de l'époque, situation marquée par la «*guerre froide*» qui opposait les Etats-Unis d'Amérique à l'URSS. Il s'intéressa également à la création de l'Etat d'Israël où il se rendit en 1949. William E. Rappard est décédé le 29 avril 1958.

Grâce aux recherches approfondies qu'il a menées dans les sources les plus diverses, Victor Monnier présente ici, en quelque neuf cents pages, une biographie qui constituera un ouvrage de référence sur la personnalité, la vie et l'œuvre de William E. Rappard.

Françoise Perret
Chargée de recherches
CICR